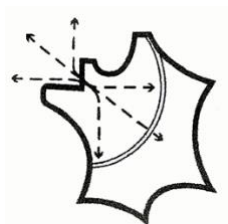


Granville le 15 juillet 2022



**Association pour la
Promotion des
Ports de
Granville**

Lettre ouverte à
Monsieur Jean Morin,
Président du Conseil départemental de la Manche

Objet : État préoccupant des digues du bassin du Hérel à Granville

Monsieur le Président,

J'interviens par la présente en qualité de président de l'Association pour la Promotion des Ports de Granville (APPG), enregistrée sous le n° W501000067 et dont l'objet social est de « *promouvoir les activités portuaires de Granville au bénéfice des intérêts économiques et touristiques de la région en valorisant le site et le cadre de vie des habitants de la ville et en respectant le patrimoine et l'environnement ; de promouvoir les quatre activités principales : pêche, commerce, plaisance et transports de passagers en coordination avec les autorités responsables.* »

Cette lettre fait suite aux deux rapports d'expertise sur les désordres affectant les digues du port du Hérel à Granville effectués à la demande de l'APPG qui vous ont été respectivement transmis le 15 décembre 2020 et le 26 octobre 2021.

En réaction à ces rapports, votre prédécesseur, Monsieur Marc Lefèvre, avait répondu le 15 décembre 2020 « *En effet le mauvais état des digues est connu (et a été comptabilisé au détriment de la CCI dans notre point de départ de la négociation de fin de concession). Le projet d'extension du bassin de plaisance est de nature à corriger ces désordres.* »

La SPL Les ports de la Manche a inscrit à son budget 2022 un crédit de 20 000 euros affecté à une étude technique des infrastructures. Aujourd'hui, soit plus de six mois après le début de l'année en cours, aucune information n'a été publiée relative à la réalisation ni même à l'engagement de cette étude.

Vous pouvez observer en annexe deux exemples de cette aggravation qui montrent un début d'atteinte à la solidité de ces ouvrages puisque leur structure même est désormais affectée .

La poursuite, voire l'accélération des décollements du béton entraîne une plus importante mise à nu des aciers. Leur exposition à l'environnement salin provoque non seulement leur corrosion mais aussi et surtout une fragilisation de l'ouvrage due à l'absence d'adhésion entre les aciers et le béton. Tout ceci nuit à la capacité de résistance en traction du béton. La solidité de la digue est de plus en plus affectée.

Il devient urgent d'agir car l'aggravation continue de ces désordres affecte les digues du bassin du Hérel, ce qui entraîne une augmentation tout aussi continue non seulement de l'insécurité des usagers, mais aussi des coûts de la nécessaire reprise. En cas d'incident, ce que nous redoutons, l'inaction et le défaut d'entretien par la SPL Les ports de la Manche pourraient être incriminées.

En vous remerciant par avance pour tout ce que vous entreprendrez pour porter remède à cette situation préoccupante, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de la considération qui vous est due.



Pour l'APPG,
Jean-François Seguin, président

Copie à : SPL des Ports de la Manche, ville de Granville, Communauté de communes Granville Terre et Mer, Préfet de la Manche, associations d'usagers du bassin de Hérel : Yacht Club de Granville, Comité des pêcheurs granvillais, CRNG, la presse régionale, la Manche Libre, Presse de la Manche et Ouest-France.

ANNEXE : deux exemples d'aggravation des désordres structurels sur la digue principale du bassin du Hérel à Granville



Rapport #1 février 2021



Rapport #2 octobre 2021



Photo prise en juin 2022



Rapport #1 février 2021



Rapport #2 octobre 2021



Photo prise en juin 2022